



Le CCAS de Villemomble recrute un travailleur social (H/F)

Cadre d'emploi des attachés ou rédacteurs

Sous la responsabilité du Directeur du CCAS, vous aurez pour mission d'accompagner et de soutenir des familles en situation de mal logement (Impayé de loyers, expulsion locative, habitat indigne, relogement, d'accompagner les seniors en situation de vulnérabilité et d'instruire des demandes d'aides financières.

Missions principales (non exhaustives) :

- Instruire et préparer les commissions mensuelles FSL
- Participer aux Commissions Locales d'Impayés Loyers (CLIL)
- Prévenir les expulsions locatives en se mettant à disposition des ménages signalés et assurer leurs accompagnements
- Instruire et suivre les demandes d'aides financières, enquêtes, rapports sociaux, dossier de logement social
- Participer aux réunions avec les divers partenaires (préfecture, bailleurs, conseil départemental, associatifs...)
- Accompagner les personnes domiciliées vers l'accès au logement et aux droits sociaux
- VAD, évaluations sociales et accompagnement des personnes âgées vulnérables
- Recevoir le public en entretiens individuels ou en visites à domicile
- Rédaction de bilans et rapports

Profil et compétences :

- Diplôme ES/ASS/CESF ou équivalent
- Une première expérience de travail social auprès d'un public varié sera appréciée
- Des qualités relationnelles, réflexives et rédactionnelles sont nécessaires à la fonction
- Autonomie et rigueur sont exigées
- Intérêt pour le travail social autour des problématiques liées au logement
- Connaître et appliquer les techniques d'intervention en travail social
- Savoir s'adapter aux besoins du public et apprécier le travail en équipe
- Savoir travailler en concertation et en partenariat avec le réseau des partenaires et ses différents acteurs
- Rigueur, efficacité, sens de l'organisation et autonomie
- Bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Permis de conduire

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Télétravail possible
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation